

Époux ou Père

Prénoms Olivier

Nom MARC

Né le 3 janvier 1977

à 22 heures 10
à Maisons-Laffitte (Yvelines)

de ⁽¹⁾ MARC
Jean-Yves Jérôme

et de ⁽¹⁾ BILLY
Marie-France Juliette Renée

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le ⁽²⁾

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾

Épouse ou Mère

Prénoms Barbara Stéphanie Laure

Nom LEBRET

Née le 10 novembre 1980

à 00 heures 45
à Paris neuvième arrondissement (Paris)

de ⁽¹⁾ LEBRET
Jean-Louis Pierre

et de ⁽¹⁾ LEYDI
Ghislaine Josette Martine

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le ⁽²⁾

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾

Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT

le 1er décembre 2007

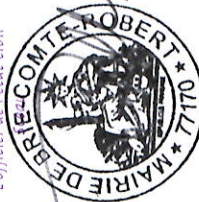
Les futurs époux ont déclaré ⁽⁴⁾
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 73

Mentions marginales ⁽³⁾

le 1er décembre 2007

L'officier de l'état civil



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) (1)

HARC Surauf déclaration conjointe
du 6 octobre 2013.

du sexe

reconnu(e) (2)

à Quincy-Sur-
Senoit (Eure)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

7 octobre 2013.

L'officier de l'état civil
Sceau

diligent



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du », (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 449

Le 3 mai 2018

à 18 heures 44

est né(e) ⁽¹⁾ Victor Jean Georges
NARC
suivant déclaration conjointe du
6 octobre 2013

du sexe masculin à Brouay-sous
Sénart (Essonne)
reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

4 mai 2018
L'officier de l'état civil délégué
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à heures

est né(e) ⁽¹⁾

du sexe

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.